

# ENQUÊTES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Éducation : crise d'autorité au sommet ?

**DES** instructions données aux chefs d'établissement à chaque rentrée des classes mais toujours foulées aux pieds par ces derniers. L'année scolaire 2022-2023 déroge-t-elle à la règle ?

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

L'ANNÉE scolaire 2022-2023 est officiellement ouverte depuis le lundi 5 septembre dernier. Mais, si le coup de gong donné par les sphères dirigeantes de l'éducation est depuis lors mis à profit dans le privé et le confessionnel pour remettre progressivement les apprenants dans le bain après un peu plus de deux mois de vacances, le secteur public, lui, continue à faire piètre figure en matière organisationnelle. En effet, entre des nominations des personnels enseignant et administratif intervenues à la veille de la rentrée des classes, des inscriptions et réinscriptions qui commencent à peine et dont on ignore finalement sous l'autorité de quelles équipes dirigeantes (entrantes ou sortantes) elles se font, des établissements encore en chantier (Bikelé, Mabignath, Mandela, Montalier, etc.) et que sait-on encore, il était quasiment certain qu'il y aurait du retard à l'allumage dans les collèges et lycées publics.

En outre, le choix du 5 septembre comme date retenue

À ces 15 000 francs, ils sont tenus d'ajouter les frais de l'enveloppe A4 destinée au dossier de l'élève. Il faut donc déboursier jusqu'à plus de 20 000 francs, sans broncher, si l'on veut que le dossier de son enfant soit accepté. En violation de la note ministérielle fixant les tarifs liés aux formalités administratives à 10 000 francs maximum dans le secondaire général, technique et professionnel.

pour la réouverture des salles de classe ne fait pas l'unanimité parmi les masses laborieuses. Tant elle intervient à la fin d'un mois, celui d'août, réputé traditionnellement festif dans le pays et se caractérisant par une grande mobilité des vacanciers. Des déplacements qui occasionnent de grosses dépenses aux familles, aujourd'hui en incapacité d'acheter des fournitures scolaires à leurs enfants dans les délais, ou de s'acquitter de leurs frais d'inscription ou de réinscription.

La hausse générale des prix des produits de consommation courante, qui n'en finissent d'ailleurs plus de grimper au Gabon, est également passée par-là. Celle-ci fragilise chaque jour un peu plus les populations qui ne savent plus vers qui se tourner pour se plaindre de cette misère qui les accable, les autorités se montrant jusque-là aphones. Conséquence : de nombreux collèges et lycées de Libreville n'attiraient pas encore grand monde jusqu'en milieu de semaine dernière. Il y a aussi cette foulditude de plaintes qui émanent des parents d'élèves mettant en cause des responsables d'établissement qui n'en font qu'à leur tête. En conditionnant toute inscription ou réinscription, en sus des 10 000 francs recommandés par la tutelle, au paiement des frais de l'association des parents d'élèves (APE) unilatéralement arrêtés à 5 000 francs par enfant. À ces 15 000 francs, ils sont tenus d'ajouter des frais d'une enveloppe A4 destinée au dossier de l'élève, de la rame de papier et autres caprices des dirigeants scolaires. Il faut donc déboursier jusqu'à plus de 20 000 francs, sans broncher, si l'on veut que le dossier de son enfant soit accepté. Au primaire, l'on est passé à 7 000 francs. En violation



Photo : H.N.M.

**Au primaire comme au secondaire, les frais d'inscription et de réinscription appliqués sont supérieurs à ceux prescrits par la tutelle.**

de la note ministérielle fixant les tarifs liés aux formalités administratives au primaire à 5 000 francs et 10 000 francs dans le secondaire général, technique et professionnel. L'impertinence des proviseurs et principaux de Libreville s'est généralisée au point où beaucoup se demandent ce qui leur confère tant de zèle pour passer outre, une fois de plus et de trop, aux prescriptions de leur tutelle. Tant il est constaté qu'à chaque rentrée des classes, les recommandations du ministre ne font pas plus autorité que ce que décide chaque chef d'établissement. Et l'année scolaire 2022-2023 ne déroge pas à la règle, puisque les faits sont là. Un tour effectué dans quelques collèges et lycées du Grand Libreville suffit pour s'en convaincre.

## L'APE et des questions...

ON  
Libreville/Gabon

NOMBREUX sont les tuteurs qui interpellent l'autorité ministérielle sur la volonté persistante chez des chefs d'établissement d'accaparer les fonds des associations des parents d'élèves (APE), partenaires autonomes au sein des structures d'enseignement. Dans sa note fixant les tarifs liés aux formalités administratives au primaire et au secondaire, général, technique et professionnel, le ministère de l'Éducation nationale, pour ne parler que de la présente année scolaire, ne fait nullement allusion ni ne mentionne le montant exacte de cette contribution exigée aux parents

à l'inscription ou réinscription des apprenants. D'où vient donc que les principaux et proviseurs conditionnent la réception des dossiers au paiement de ces frais ? Qui en a fixé le taux à 5 000 francs dans le secondaire ? Pourquoi lesdits fonds, une fois collectés, ne sont-ils pas reversés à l'Association des parents d'élèves (APE) qui se chargerait alors de les gérer de manière transparente avec l'accord de l'ensemble des membres, comme cela se fait dans les établissements confessionnels ? Pourquoi la tutelle reste-t-elle muette face aux conflits liés à la gestion de cet argent qui divise pourtant APE et dirigeants d'établissements chaque année scolaire ?